



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
LIMITEE

E/1997/L.36  
16 juillet 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1997  
Genève, 30 juin - 25 juillet 1997  
Point 6 e) de l'ordre du jour

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET  
AUTRES QUESTIONS : PROGRAMME COMMUN COPARRAINE DES NATIONS UNIES  
SUR LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE ET  
LE SYNDROME D'IMMUNODEFICIENCE ACQUISE

Afrique du Sud, Japon et Luxembourg\* : projet de résolution

Virus de l'immunodéficience humaine et syndrome  
d'immunodéficience acquise (VIH/SIDA)

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 1994/24 du 26 juillet 1994, 1995/2  
du 3 juillet 1995 et 1996/47 du 26 juillet 1996,

Notant avec préoccupation la propagation continue du virus de  
l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise  
(VIH/SIDA), en particulier le nombre de décès liés au VIH/SIDA intervenus  
en 1996 qui représente environ 25 % de tous les décès causés par le VIH depuis  
le début de l'épidémie, l'impact désastreux sur les perspectives de  
développement et les effets de plus en plus graves sur les personnes, les  
ménages et la société,

Reconnaissant que les femmes et les hommes sont affectés différemment et  
qu'en 1996, près de la moitié des personnes nouvellement infectées étaient des  
femmes,

---

\* Au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui  
sont membres de l'Union européenne.

Notant aussi avec préoccupation la situation de plus en plus tragique de millions d'enfants à travers le monde qui vivent sous la menace de l'épidémie de VIH/SIDA, et se félicitant du thème de la Campagne mondiale contre le SIDA de 1997 qui est consacrée aux enfants vivant dans un monde marqué par le SIDA,

Notant avec satisfaction les progrès accomplis par le secrétariat du Programme et les organisations coparrainantes dans l'exécution des activités du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/SIDA) au cours de la première année complète de fonctionnement du Programme et tenant compte des efforts continus déployés par les gouvernements pour faire face au VIH/SIDA au niveau national, ainsi que de l'appui financier assuré par les pays à ces efforts,

Notant que le Programme, qui a été établi aux fins de coordonner les mesures prises par le système des Nations Unies pour faire face à l'épidémie, constitue un exemple important dans le cadre du processus de réforme en cours au sein du système,

Prenant acte de la note par laquelle le Secrétaire général a transmis le rapport du Directeur exécutif du Programme qui contient une analyse des activités des organismes du système des Nations Unies relatives au VIH/SIDA et se félicitant de la participation accrue du Secrétaire général aux efforts visant à enrayer le VIH/SIDA et de son appui au Programme,

1. Prie instamment les organisations coparrainantes et les autres organismes concernés du système des Nations Unies de renforcer leur participation aux efforts visant à faire face à l'épidémie en intégrant des éléments en rapport avec le VIH/SIDA à toutes leurs activités opérationnelles aux niveaux mondial, régional et national et aux activités qu'ils mènent dans le cadre du suivi des conférences mondiales;

2. Prie les organisations coparrainantes et le secrétariat du Programme de diffuser à l'intention du personnel en poste dans les pays des directives claires sur le rôle et les fonctions des groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/SIDA et leurs tâches respectives en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique et de rendre compte à leurs organes directeurs respectifs et au Conseil de coordination du Programme des mesures prises à cet effet;

3. Invite les fonds et les programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées à assurer une coordination effective des activités relatives au VIH/SIDA dans le cadre du système des coordonnateurs résidents;

4. Prie instamment les organisations coparrainantes de prendre en charge une partie des dépenses d'appui administratif afin d'assurer le bon fonctionnement des groupes thématiques dans le contexte du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies;

5. Lance un appel aux gouvernements et à ceux qui coparrainent le Programme pour qu'ils élargissent les activités de leurs programmes consacrées au VIH/SIDA et encourage les autres parties intéressées à en faire autant de façon à tenir compte de tous les aspects de l'épidémie et en particulier à faire face à ses dimensions sociales et économiques;

6. Exhorte tous les donateurs à continuer d'apporter leur appui et tous ceux qui ne contribuent pas d'une manière substantielle au Programme d'accroître leur apport en accordant la priorité au budget de base par rapport aux contributions spécifiques de façon à assurer un financement durable;

7. Se félicite de l'appui fourni par des donateurs non traditionnels et exhorte les autres pays qui sont en mesure de le faire d'apporter une contribution au Programme;

8. Prie le Secrétaire général de transmettre au Conseil économique et social, à sa session de fond de 1999, un rapport complet du Directeur exécutif du Programme établi en collaboration avec d'autres organismes compétents du système des Nations Unies et tenant compte du rapport biennal du Programme sur les progrès accomplis dans l'application des mesures prises pour faire face au VIH/SIDA et à son impact dans les pays touchés qui sera publié en 1998.

-----